



Présents :

Présidente - directrice d'école : Marion LACLAU

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON, Jean-Baptiste LEROSIER (remplaçant rattaché à l'école)
Le maire ou son représentant :	Isabelle GOBILLARD (adjointe chargée de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation)
DDEN :	aucun
Invités (personnel municipal) :	Alexis Cature (directeur du Pôle enfance)
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> : AZZOPARDI Sandrine, BERTOLDI Didier, BOUALAVONG Anne-laure, MUSSET Virginie, BERTAUT Karine, BENHAMOU Joanna, LOPEZ-NADAL Aurélie <u>Suppléants</u> : FERRACHAT Valérie

Excusés : Stéphane GAY (Inspecteur Education Nationale),
Enseignante : Sonia PEJOINE COMMUNAL (décharge de direction),
Association de parents d'élèves: GILLES Rosalie, BASCLE Isabelle
Le maire et/ou ses représentant : Madame BRISSON (Maire), Francis BOBULSKI (2ème adjoint chargé des bâtiments), Isabelle REQUER (élue)

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance :

Présentation des membres du conseil d'école (présents- excusés-absents)

Fonctionnement et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

- Le conseil d'école peut désormais être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013. Le prochain Conseil Ecole Collège devrait avoir lieu courant novembre au Collège de Ste Eulalie.

- Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de

médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves :

L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 7 octobre.

Une seule liste était présentée, celle de l'APEY (Association des Parents d'Elèves d'Yvrac) : 7 titulaires et 4 suppléants ont été élus. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école en plus des parents d'élèves titulaires. Chaque suppléant a droit de vote uniquement lorsqu'il remplace un titulaire.

Le taux de participation était de 55,59 %.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

Enseignants et classes : l'école compte 180 élèves répartis sur 7 classes : Camille POUPARD-TURPIN classe de CP : 25 élèves, Marion LACLAU, classe de CP/CE1, 24 élèves, déchargée le jeudi et un lundi sur trois par Mme Sonia PEJOINE-COMMUNAL, Maylis CHAILLAT classe de CE1/CE2, 26 élèves dont 16 CE1 et 10 CE2 , Marc BOISSELOT classe de CE2, 27 élèves, Benjamin BARDON classe de CE2/CM1, 26 élèves dont 6 CE2 et 20 CM1, Sylvie POLLION classe de CM1/CM2, 26 élèves dont 20 CM1 et 6 CM2, Adeline HYP classe de CM2, 26 élèves soit une moyenne de 25,7 élèves par classe.

Nous accueillons dans l'école une personne qui vient en aide aux élèves ayant une notification MDPH: Mme PLISSON (CM1/CM2). Une autre personne devrait venir en aide à un élève de CP.

Un dossier a été déposé (actuellement en cours d'instruction), afin de recruter un service civique pour l'année scolaire Son rôle serait de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

a) Règlement intérieur et charte de la Laïcité:

Règlement intérieur : des modifications ont été apportées sur les horaires des récréations. Vote et approbation.

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature.

Cette charte a été présentée et lue en classe et signée par les parents et les élèves dès la rentrée.

Lundi 17 octobre, les enseignants du cycle 3 ont rendu hommage à Samuel PATY dans leur classe respective et un débat a été ouvert sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la tolérance. Ce travail sur l'éducation morale et civique se poursuivra tout au long de l'année.

Cette année, les enseignants vont suivre dans le cadre de leur formation un Plan Laïcité et harcèlement et différentes actions seront menées tout au cours de l'année. Cette semaine avec la journée de lutte contre le harcèlement, le jeudi 10/11, les enseignants présenteront entre autres aux élèves le protocole en vigueur que l'on soit victime ou témoin. Mme Hyp sera référente du protocole cette année pour recueillir la parole des élèves en cas de besoin.

b) Sécurité à l'école :

Suite à la pandémie au COVID 19, l'école respecte le protocole sanitaire en vigueur « niveau socle » et a maintenu: 2 entrées et 2 sorties pour les élèves, sauf le midi, ouverture des toilettes près du

self pour le lavage des mains 4 fois par jour : le matin en arrivant, après chacune des récréations et après le repas. Le matin, deux récréations séparées ont été maintenues : cycle 2 puis 3 et l'après-midi, toutes les classes sont en récréation en même temps.

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Actuellement l'ensemble du territoire est placé au niveau : sécurité renforcée, risque d'attentats.

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Le PPMS est mis à jour tous les ans, ce travail est en cours, conjointement avec la mairie.

L'exercice d'alerte intrusion sera effectué courant novembre.

Celui de « Risques majeurs » sera mis en place au mois de mars 2023.

Alerte incendie : un premier exercice inopiné a eu lieu le jeudi 22/09. Le système s'est mis en marche suite à un défaut de piles. Le problème a été résolu. Une classe n'entend pas le signal car trop éloignée de la sonnerie principale. Un deuxième exercice aura lieu courant 2023.

Une réunion est prévue jeudi 10/11 avec Corinne Morel (mairie) pour étudier les différentes solutions qui sont à l'étude.

c) Hygiène et santé à l'école:

Comme évoqué plus haut, dès l'entrée à l'école les élèves se lavent les mains d'où l'ouverture des toilettes près du self pour le lavage des mains 4 fois par jour : le matin en arrivant, après chacune des récréations et après le repas. Le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal. En ce qui concerne l'école élémentaire, les salles de classe ainsi que les tables sont nettoyées et désinfectées tous les matins avant l'arrivée des élèves, les sanitaires quant à eux sont nettoyés également le matin, après l'arrivée des élèves le matin et à 16h15.

L'infirmière scolaire viendra en janvier 2023 faire les visites médicales des CE2 sur 3 vendredis. Les parents concernés seront informés en amont et devront donner leur accord et fournir le carnet de santé.

d) Budgets municipaux :

La somme de 110 € par élève a été octroyée par la commune au début l'année civile ; ce qui représente environ 19 360 € en budget de fonctionnement pour l'école élémentaire. Sur ce budget : 7266 € sont alloués pour les sorties scolaires, 6 627 € ont été dépensés pour les fournitures scolaires, 1061 € pour une table de ping-pong, 110 € pour des déplacements en bus (Mini concert). Le solde actuel est de 4 297€ qui sera utilisé pour commander des séries de livres, du matériel pour la cour et les arts plastiques.

Pour les sorties ponctuelles, à la journée ou à la demi-journée, la mairie met à disposition le bus de ramassage ce qui nous permet d'économiser sur ce même budget. Nous remercions vivement Madame le Maire et les élus pour cette mise à disposition.

Mme Gobillard nous fait part des difficultés à allouer des budgets identiques en 2023. La priorité étant de chauffer les locaux, de continuer à fournir des repas de qualité et de rémunérer les agents. Les charges subies sont importantes. Le budget alloué à l'école pourrait diminuer de 30%. L'école sera fixée en décembre. Une réflexion doit être engagée sur les modalités des voyages scolaires.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2022-2023 de la coopérative :

Mr Bardon, mandataire gère ce budget qui fonctionne par année scolaire. Les comptes ont été vérifiés par des parents fin septembre et transmis à l'OCCE, organisme auquel l'école est affiliée. Fin septembre, le solde était de 5 300 €. Les adhésions de rentrée des familles, les bénéfices des photographies scolaires et de la fête de l'école permettent son fonctionnement.

Les photographies de classe ont été reportées en mars 2023 en raison du grand nombre d'absents dans l'école pour cause de maladies début octobre.

La coopérative scolaire finance les sorties à côté sciences, les mini-concerts, les abonnements de classe (journal, magazine...) et autres projets de classes ou d'école comme la semaine du goût.

II) Communication

a) Parents/enseignants :

Des réunions de rentrée ont eu lieu dans chaque classe courant du mois de septembre et début octobre. Nous pouvons à nouveau recevoir les parents d'élèves pour des rendez-vous concernant le travail scolaire de leur enfant. Les rendez-vous peuvent être pris via le cahier de liaison de l'élève ou directement par messagerie. Nous essayons de faire passer un maximum d'informations via les messageries des parents.

b) Parents/Direction :

La directrice est déchargée le jeudi toute la journée et un lundi sur trois, les parents désireux de la rencontrer ou de lui téléphoner peuvent le faire plus facilement ce jour-là. Les équipes éducatives auront lieu plus particulièrement le jeudi en présence des professionnels s'occupant de l'élève dont il est question.

Si des difficultés d'ordre pédagogiques surviennent, nous conseillons de les régler en priorité avec l'enseignant de la classe qui est plus à même de répondre. La directrice peut être présente pendant les rendez-vous.

c) Parents/Mairie :

Les parents d'élèves doivent se tourner vers la mairie en ce qui concerne la pause méridienne, la restauration scolaire et le périscolaire. Madame GOBILLARD est l'adjointe aux affaires scolaires et est joignable au 05 56 06 68 78 afin de prendre rendez-vous ou par le biais du mél : yvrac.mairie@wanadoo.fr

III) Projets et vie de l'école

a) Organisations pédagogiques :

-*Evaluations des acquis des CP et CE1* : ont eu lieu durant la semaine du 12 au 23 septembre. Pour les CP une cession d'évaluations de mi-parcours aura lieu fin janvier. Les résultats ont été communiqués aux parents.

-Les autres classes ont eu des évaluations dites diagnostiques de début d'année afin de voir où les élèves en étaient de leurs apprentissages.

Une réunion de concertation est prévue fin novembre pour analyser les résultats et mettre en place des actions de remédiation.

-L'année a été découpée en deux semestres. Le Livret Scolaire Unique (LSU) sera distribué à chaque enfant fin début février et fin juin. Il sera à signer par les deux parents et à ramener à l'école. Nous conseillons aux parents de conserver une copie des livrets scolaires sous forme papier ou de faire une sauvegarde sur leur ordinateur car ils peuvent en avoir besoin lors d'inscription dans d'autres établissements notamment au collège.

b) Organisations des rythmes scolaires :

Rappel des horaires : classe le lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30. Les temps de récréation ont lieu comme suit : 10h- 10h15 pour les classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2 (lundi- mardi) et de 10h15 à 10h30 pour les classes de CE2 (mardi/jeudi), CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 et 15h-15h15 pour toutes les classes. Cette organisation permet une meilleure surveillance des élèves le matin car ils sont moins nombreux dans la cour et leur laisse la possibilité de tous se retrouver l'après-midi. L'équipe rappelle que le portail ouvre de 8h20 à 8h30. Des retards trop nombreux et répétés ont été observés et perturbent le fonctionnement des classes. Si cela perdure, le portail pourrait rester fermé et ne ré-ouvrir qu'à la récréation. Nous comptons sur les parents d'élèves.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

Le projet d'école actuel rédigé pour la période 2021-2025 porte sur trois axes :

- Axe 1 : Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux pour garantir un parcours de réussite
- Axe 2 : Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours
- Axe 3 : Préserver/améliorer le fonctionnement de l'école (climat scolaire)

*Actions du Conseil Ecole/ Collège : actions effectuées et à reconduire :

- Cette année, visite de 2h au collège de Ste Eulalie par les élèves de CM2 courant mai 2023.
- Une réunion sera organisée pour rencontrer les parents de CM1 et de CM2 (date à définir).
- Intervention de professeurs : mathématiques, histoire ou géographie, anglais en cours d'année (modalités à définir lors du premier CEC).

* Actions GS/école élémentaire : actions non effectuées en partie l'année passée mais que nous souhaiterions conduire cette année:

- Intervention des élèves de cycle 2 et 3 auprès des GS maternelles sur des projets ponctuels.
- Carnaval : en lien avec le Pôle enfance, la maternelle et l'association de parents (11 mars 2023), sur le thème des couleurs.
- Accueil des GS pour visiter l'école élémentaire en fin d'année.
- rencontres sportives entre élèves de même cycle : GS, CP, CE1.

Les actions de liaison n'ont pas encore été définies cette année. Une réunion est prévue fin novembre pour les établir.

d) Autres actions, projets de classes :

Natation : séances en cours pour les CE1/CE2 (depuis le 13/09 à jusqu'au 29/11), séances prévues pour les CM1/CM2 et CM2 du 8/12 au 9/03 mars et pour les CP et CP/CE1 du 14/03 au 30/05. Les parents ont été mobilisés pour nous accompagner et passer l'IEB natation. Nous les remercions. Le transport et les entrées sont financés par la CDC.

Commémoration du 11 novembre : la cérémonie aura lieu le 11/11 à 10h à Yvrac. Un mail d'information va être envoyé aux familles pour les inviter.

Projet vélo : classe de Benjamin Bardon en juin.

Ateliers cuisine pour la semaine du goût du 10 au 14 octobre :

Toutes les classes ont participé à des ateliers de cuisine et les élèves ont pu goûter toutes les réalisations. Les recettes ont été envoyées aux parents d'élèves par messagerie.

Ateliers d'une demi-journée organisés par Cap Sciences à Côté Sciences à Floirac sur des thèmes précis :

- CM2 : La robotique le 18/11 après-midi
- CE2 : Parlez-vous robot 2/12 après-midi
- CP et CE1/CE2 : la mare (mois de mai)

Projet Chorale : A l'issue de chaque période, les élèves chantent la chanson apprise (thème : le cirque) sous le préau de l'école.

Projets en lien avec la médiathèque :

- Cinéma : projection d'un film en concertation avec les enseignants avant chaque période de vacances. Les CE2, CM1/CM2 et CM2 ont vu « Ma vie de courgette », en lien avec la laïcité. Les autres classes auront leur séance en décembre sur le thème de Noël.
- Lis tes ratures : rencontre d'un auteur ou d'un illustrateur puis création et exposition à St Eulalie courant mai.
- Emprunt de livres pour tous et ateliers (à la demande de chacun) une fois par mois.

Sorties avec nuitées (en projet):

Classes de CP, CP/CE1 du 2 au 4 mai 2023 à Biscarosse

Classes de CE1/CE2 et CE2 : du 7 au 9 juin 2023 à Biscarosse

Classes de CM1/CM2 et CM2 : sortie du 15 au 17 mai 2023 au Futuroscope

Classe de CE2/CM1 : du 7 au 10 mars à Lathues dans la Vienne (projet cirque).

Ces voyages sont des projets qui seront peut-être remaniés (date et lieu) en fonction des budgets alloués par la mairie en 2023.

e) Accueil périscolaire :

Le midi les enfants qui le souhaitent peuvent aller aux NAP. 3 intervenants sport sont présents : basketball, judo et handball. Des activités de loisirs, jeux de société, théâtre sont également proposés. Les enfants inscrits aux APC ne viennent pas aux NAP.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

La directrice rappelle les différents moyens de pallier aux difficultés scolaires :

La différenciation pédagogique : Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires : Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le PPRE : Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes. Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste...)

Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) Il est sollicité pour des difficultés

résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés, en coordination avec la famille et avec son accord.

Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladroitures pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE. Le médecin scolaire donne son accord avant la mise en œuvre du PAP.

Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation) Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées).

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. Deux AESH sont présentes sur l'école.

Le PAI : Le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

La Réunion d'Équipe Éducative : Les Réunions d'Équipes Éducatives ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

b) Objectifs et actions cycle 3 :

Le cycle 3 correspond aux classes de CM1, CM2 et sixième. Ce cycle a une double responsabilité : consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs et permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle. La classe de 6^{ème} occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2.

Les conseils Ecole-collège permettent de faire la liaison.

MAIRIE :

a) Travaux effectués dans l'école :

Les travaux pour remettre en état le plafond dans la classe de CP ont été réalisés (problème d'infiltration d'eau) mais cela s'est reproduit avant les vacances.

Remise en état de la porte donnant sur l'extérieur dans la classe de CP/CE1.

Des porte-manteaux supplémentaires ont été installés dans le hall comme cela avait été demandé.

b) Demande de travaux, d'intervention

Les haut-parleurs de la classe de Mme Chaillat ne fonctionnent pas (signalé début octobre).

L'estrade de Mme Chaillat est dangereuse et elle a demandé à « arrondir » les angles.

La vidéo-projection n'est pas optimale dans la classe de Mme Hyp.

Serait-il possible d'installer un porte-manteau dans les classes de Mmes Hyp, Pollion et Chaillat ?

Le parking enseignants/pôle enfance est souvent occupé par des parents malgré la signalisation. Une information de rappel doit passer dans les familles.

c) Prévisions rentrée 2023

Les prévisions sont de 47 CP, 36 CE1, 28 CE2, 43 CM1 et 40 CM2 soit 194 élèves ce qui fait une moyenne de 27,7 élèves sur 7 classes. La directrice académique prendra la décision ou pas d'ouvrir la 8^{ème} classe. Des enquêtes de remontées d'effectifs sont demandées régulièrement.

ASSOCIATION DE PARENTS :

La directrice a transmis à l'association de parents les adresses de messagerie des parents d'élèves ayant donné leur accord sur la fiche de renseignements. Ceci permettra à l'association de communiquer au mieux avec un plus grand nombre de parents d'élèves de l'école. Par ce biais ceux-ci pourront faire remonter leurs questions.

Les parents d'élèves n'ont pas soumis de questions à l'équipe enseignante.

Fin du conseil d'école : 19h50

A noter :

Cross le 2 juin 2023

Kermesse prévue le vendredi 30 juin 2023.

Les prochains conseils d'école auront lieu le : mardi 7 mars 2023 et mardi 13 juin 2023 à 18 heures.

Fait à YVRAC, le mardi 8 novembre 2022

La Directrice, Marion LACLAU
Présidente du Conseil d'École



La Secrétaire de séance, Maylis CHAILLAT

